



Centre Régional de la Propriété Forestière  
HAUTS-DE-FRANCE

Amiens, le vendredi 5 janvier 2018

N/Réf. : SP/CT N° 4

VENTELYS Energie partagées  
COMPANEO  
17, rue Pages

92150 SURESNES

**Objet :** *Projets éoliens*

*A l'attention de Lucie Falcoz-VIGNE*

Madame,

Suite à votre courrier reçu le 27 novembre concernant les projets éoliens de Brocourt et Bergicourt (80), je vous adresse la carte des forêts bénéficiant d'une garantie de gestion durable.

Ces engagements des propriétaires à gérer durablement leurs forêts ne rendent pas incompatibles la construction d'éolienne à proximité voir à l'intérieur des bois.

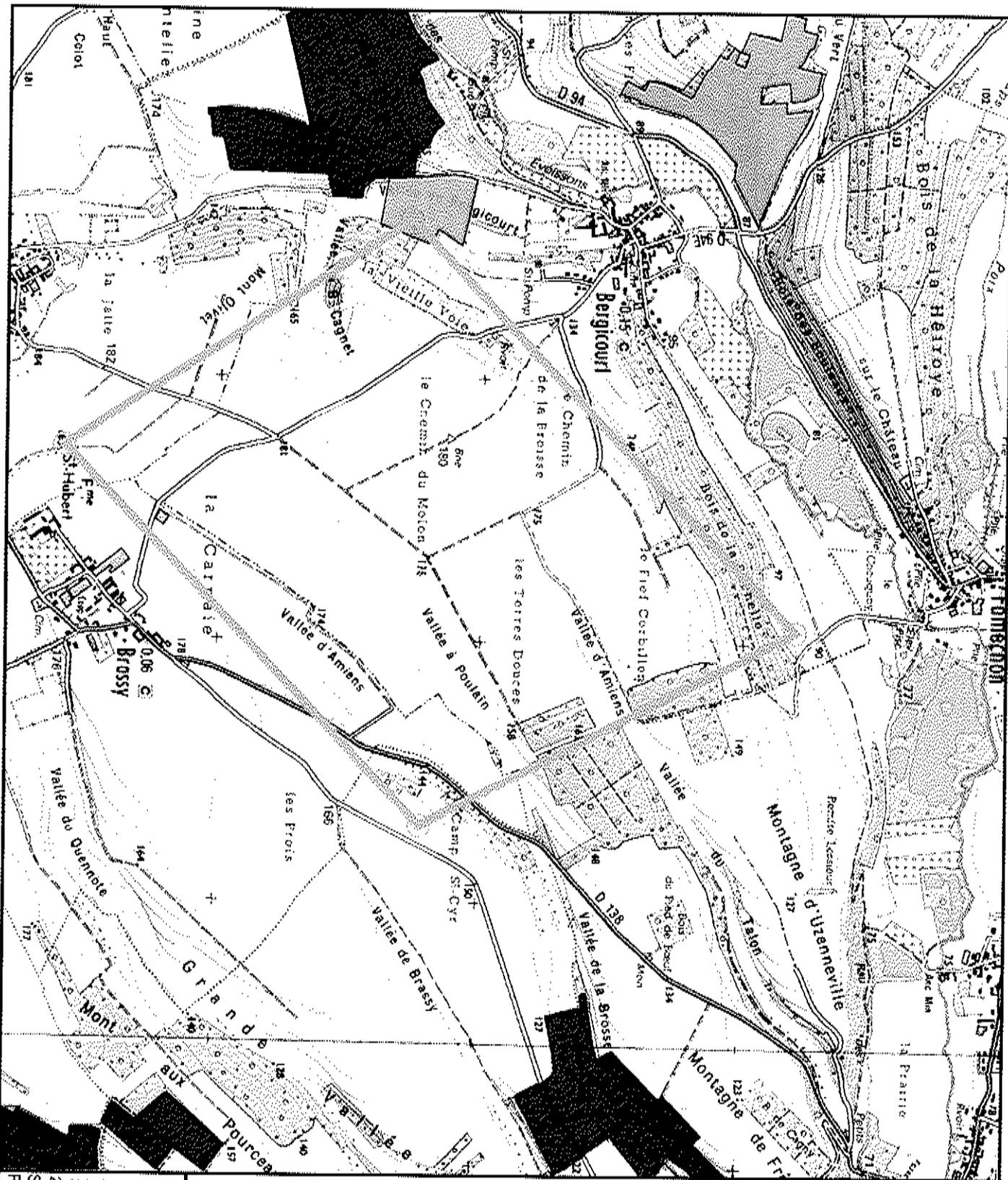
La construction de voiries pour monter les éoliennes et qui sont carrossables pour les grumiers peut constituer une opportunité pour améliorer la gestion durable des forêts.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

L'ingénieur,

Sylvain PILLON

# Projet éolien Corbillon



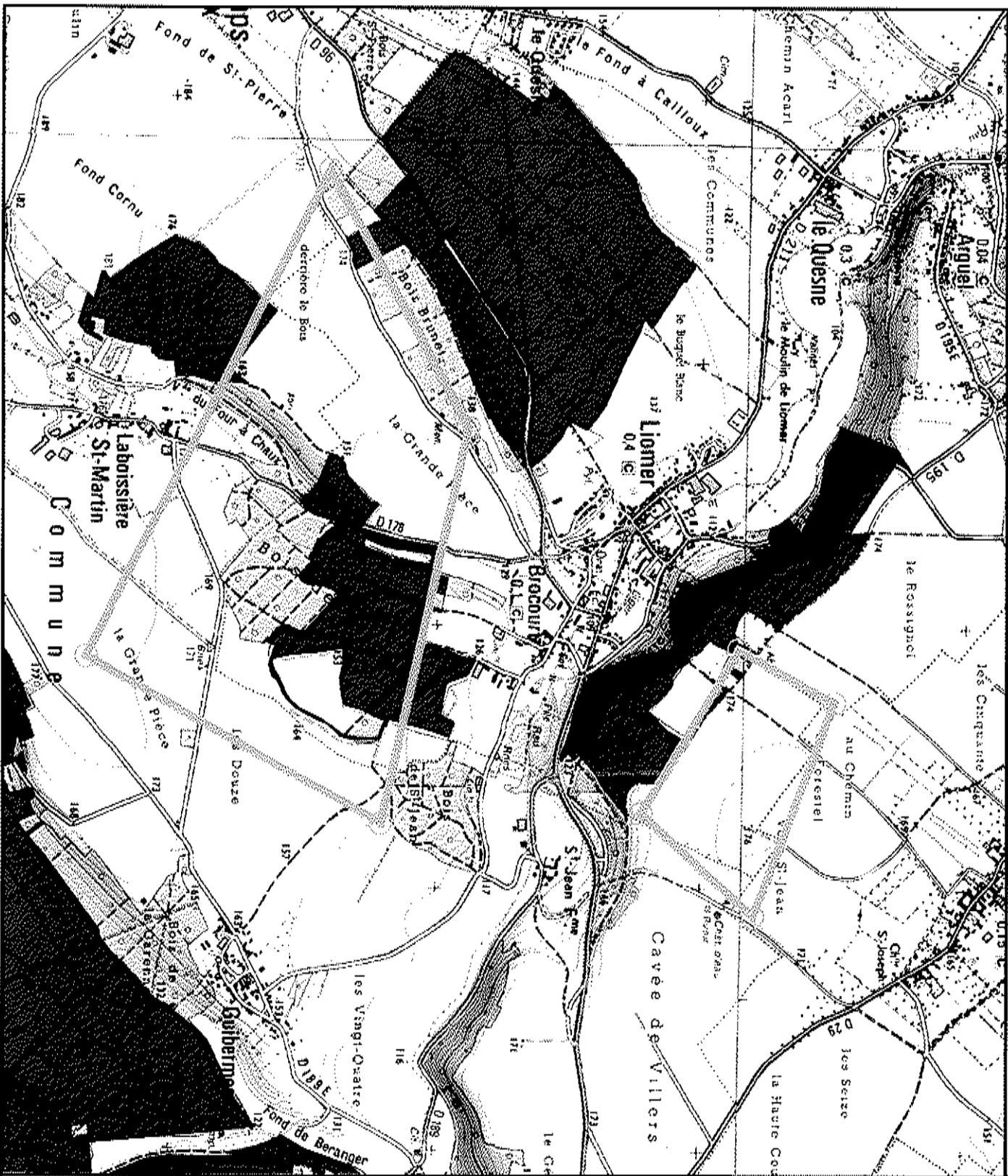
- Forêts avec  
 DOD  
 PSG  
 RTG  
 CBPS+  
 CBPS



x:630949 y:6660830  
 Sources : ©CNPF ©IGN ©INPN  
 Réalisation : ©CNPF, servcarto, top v1.4



# Projet éolien Forestel



- Forêt avec DGD
- PSG
- RTG
- CBPS+
- CBPS



x=575094 y=6973387  
 (RSRFSJ)  
 21/12/2017  
 Sources : ©CNPF ©IGN ©INPN  
 Réalisation : ©CNPF, servcarto.top v1.4



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Direction générale de l'Aviation civile

Beauvais, le 26 avril 2018

Direction de la sécurité de l'Aviation civile

VENTELYS ENERGIES PARTAGEES

Direction de la sécurité de l'Aviation civile Nord

17 rue Pagès

Délégation de l'Aviation civile de Picardie

92150 SURESNES

Nos réf. : 517/DRP/SLA

Vos réf. : votre courrier du 7 mars 2018

Affaire suivie par : Stéphane Lanfranchi  
stephane.lanfranchi@aviation-civile.gouv.fr

Tél. : 03 44 11 49 04 - Fax : 03 44 11 49 08

A l'attention de Monsieur Aymeric PLANCHAIS

**Objet :** Autorisation d'installation d'un mât de mesure sur la commune de Brocourt (80)

Monsieur,

Vous avez fait parvenir aux services de la délégation de l'Aviation civile de Picardie une demande d'autorisation d'installation d'un mât de mesure sur la commune de Brocourt.

Les caractéristiques de ce mât de mesure sont les suivantes :

- coordonnées géographiques WGS 84 : 49°51'35.11" N / 001°49'46.34" E
- altitude terrain à la base du mât : 176.23 mètres NGF
- hauteur : 180 mètres
- altitude au sommet : 356.23 mètres NGF.

Après étude du dossier, j'émet un avis défavorable à l'encontre de la réalisation de ce projet.

En effet la position choisie pour l'implantation de ce mât de mesure se trouve sous la surface AMSR (altitude minimale de sécurité radar) de l'aéroport de Lille-Lesquin. Cette surface limite les obstacles à une altitude de 309,6m NGF.

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Direction interdépartementale des routes  
Nord

Arrondissement Gestion de la Route secteur Ouest

Bureau de Pilotage

VENTELYS Énergies Partagées

7 Rue Eugène et Armand Peugeot

92 500 Rueil - Malmaison

Lesquin, le 07 novembre 2019

Monsieur,

Par courrier en date du 22 octobre 2019, vous m'informez que votre société étudie la faisabilité d'un projet éolien sur les communes de Villers-Campsart, Brocourt, Hornoy-le-Bourg, Liomer, Dromesnil et Lafresguimont-Saint-Martin, dans le département de la Somme.

A ce titre, vous me demandez de vous communiquer les servitudes et contraintes relatives à nos activités.

Par la présente, je vous informe que la Direction Interdépartementale des Routes Nord n'est pas concernée par votre projet.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de toute ma considération.

Le Chef de l'AGRO

Arnaud PARMENTIER



Sophie CLEMENT-ZIZA p.i.

Copie : Chrono

PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

Direction régionale  
des affaires culturelles  
Hauts-de-France  
Site Amiens  
Pôle Patrimoines  
Service Régional  
de l'Archéologie  
Affaire suivie par :  
Tahar Benredjeb  
Tél : 03 22 97 33 45  
sra.picardie@culture.gouv.fr

Amiens, le 11 janvier 2018

Ventelys Energies Partagées chez  
Companeo  
Madame Lucie Falcoz-Vigne  
17 rue Pagès  
92150 Suresnes

REÇU LE 17 JAN. 2018

**Objet :** R.523-12 : Demande de susceptibilité de diagnostic - BROCCOURT (Somme)  
Parc éolien Forestel

**Réf. :** dossier 631785

Madame, Monsieur,

En application de l'article R.523-12 du code du Patrimoine, nous vous informons que compte tenu des risques de destruction liés à l'impact du projet cité en objet, celui-ci, tel que vous nous l'avez décrit dans votre demande de renseignements, sera susceptible de faire l'objet de prescriptions archéologiques.

Nous vous informons par ailleurs de la possibilité, à votre demande, d'une prescription anticipée de diagnostic archéologique, en application de l'article R.523-14 du code du patrimoine. Afin que votre demande soit traitée dans les meilleurs délais, vous nous indiquerez en objet de votre courrier qu'il s'agit d'une Demande anticipée de prescription de diagnostic archéologique et nous fournirez les pièces suivantes :

- 1- Extrait de la carte IGN au 1/25 000 avec délimitation du projet d'aménagement sur le territoire de la commune.
- 2- Un plan cadastral, avec toutes les parcelles concernées dans le projet ainsi qu'une délimitation de son emprise.
- 3- Un tableau parcellaire avec indication des communes, lieu-dits cadastraux, sections, numéros de parcelles en cours à la date de la demande, superficie de la parcelle, superficie concernée par l'aménagement.

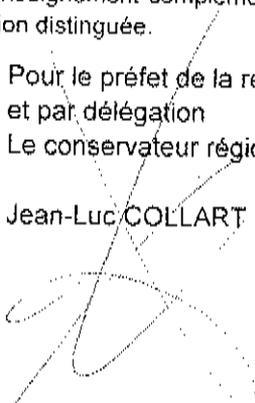
Merci de nous préciser en outre la surface totale de l'aménagement et de nous fournir votre n° SIRET. Conformément aux articles L. 524-4 et 524-7 du Code du patrimoine, cette demande anticipée de prescription pourra être soumise à redevance archéologique si la superficie concernée égale ou excède 3000 m<sup>2</sup>.

Afin d'obtenir toutes informations utiles au sujet de cette procédure (et de la redevance d'archéologie préventive), je vous invite à consulter les textes législatifs précités sur le site de l'Assemblée Nationale : <http://www.legifrance.gouv.fr>.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le préfet de la région Hauts-de-France  
et par délégation  
Le conservateur régional de l'archéologie

Jean-Luc COLLART



## Re: Projet éolien - Somme (80)

Nassera LAKRAD <nlakrad@reseau.free.fr>

mer. 30/10/2019 09:07

À : Fatah CHENAOUÏ <fchenaoui@corp.free.fr>;

Cc : fh ixt <fh.ixt@corp.free.fr>; inge conc <inge.conc@free-mobile.fr>; dict <dict@reseau.free.fr>; Malgorzata Bodanko <malgorzata.bodanko@ventelys.fr>;

Bonjour,

Nous ne sommes pas concernés pour le réseau FTTH.

Cordialement,

Nassera LAKRAD

Free équipe GC

**0173503136**

**nlakrad@reseau.free.fr**

---

**De:** "Fatah CHENAOUÏ" <fchenaoui@corp.free.fr>

**À:** "fh ixt" <fh.ixt@corp.free.fr>, "inge conc" <inge.conc@free-mobile.fr>, "dict" <dict@reseau.free.fr>

**Cc:** "Malgorzata Bodanko" <malgorzata.bodanko@ventelys.fr>

**Envoyé:** Jeudi 24 Octobre 2019 11:52:12

**Objet:** Fwd: Projet éolien - Somme (80)

Bonjour,

PI

Cordialement.

Fatah CHENAOUÏ

+33 173 505 587

+33 614 348 151

[fchenaoui@corp.free.fr](mailto:fchenaoui@corp.free.fr)

---

**De:** "Malgorzata Bodanko" <malgorzata.bodanko@ventelys.fr>

**À:** fchenaoui@corp.free.fr

**Envoyé:** Mardi 22 Octobre 2019 16:41:39

**Objet:** Projet éolien - Somme (80)

Madame, Monsieur,

VENTELYS Énergies Partagées développe un projet de parc éolien sur les communes de Villers-Campsart, Brocourt, Hornoy-le-Bourg, Liomer, Dromesnil et Lafresguimont-Saint-Martin dans le département de la Somme et nous vous serions reconnaissants de porter à notre connaissance le détail des servitudes de votre ressort.

Vous trouverez ci-joints le plan localisant le projet, ainsi que les coordonnées du polygone d'étude. Nous prévoyons d'installer dans cette zone des éoliennes d'une hauteur hors tout de 200m.

Bien entendu, dans l'instruction de ce dossier, nous nous tenons à votre disposition pour toute information complémentaire que vous souhaiteriez recevoir.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Bien cordialement,

Malgorzata Bodanko



Malgorzata Bodanko | Assistante SIG | Ventelys Énergies Partagées

Adresse: 7 rue Eugene et Armand Peugeot 92500 Rueil-Malmaison |

Tél. : 07 83 53 34 42 | Site: [www.ventelys.fr](http://www.ventelys.fr) |



VENTELYS ENERGIES PARTAGEES  
chez COMPANEO  
17 Rue Pagès  
92150 SURESNES

REÇU LE 19 JAN. 2018

Affaire suivie par : MME FALCOZ-VIGNE

NOS RÉF. P17-2732  
INTERLOCUTEUR Centre Travaux Tiers et Urbanisme (03.21.64.79.29)  
OBJET Consultation pour le projet éolien Forestel situé sur la commune de Brocourt (Somme) - 80

Annezin, le 17 Janvier 2018

Madame,

Nous accusons réception de votre dossier en date du 19/12/2017 concernant votre projet ci-dessus référencé.

**Afin de respecter les délais demandés, veuillez prendre en considération la bonne adresse d'envoi de vos demandes notifiée en bas de ce courrier.**

Nous vous informons que nous n'exploitons pas d'ouvrage de transport de gaz à proximité de votre zone de travaux.

Restant à votre disposition pour tout complément que vous jugeriez utile, nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Patrice DUBOURG

Responsable du Département Maintenance, Données et  
Travaux Tiers

PS : Veuillez prendre note, que les projets liés à l'urbanisme sont à envoyer.

---

GRTgaz – DO - PENE  
DMDTT – CTT Urbanisme  
Boulevard de la République BP 34  
62232 Annezin  
Tel. 03.21.64.79.29

---



**De :** BRAUD Christelle <c.braud@inao.gouv.fr>

**Envoyé :** mercredi 24 janvier 2018 10:34

**À :** Pauline ROLAND

**Cc :** LEVEAU Emilie; GUILLARD Laurence

**Objet :** Consultation : projets de parcs éolien - Communes de Bergicourt et de Brocourt

Bonjour,

En réponse à vos deux demandes citées en objet, veuillez noter que les communes de Bergicourt et de Brocourt appartiennent aux aires de production des Indications Géographiques Protégées (IGP) « Porc de Normandie » et « Volailles de Normandie ».

Aucune exploitation concernée par l'un ou l'autre de ces signes de qualité n'est impactée par vos projets.

Nous restons bien entendu à votre disposition

Cordialement

Pour Emilie LEVEAU, Ingénieur Territorial  
P/O

**Christelle BRAUD**

Délégation Territoriale Ouest

Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO)

1, rue Stanislas Baudry - 44000 NANTES

Tél. 02 40 35 82 31

[c.braud@inao.gouv.fr](mailto:c.braud@inao.gouv.fr)



REÇU LE 15 JAN. 2018



**METEO-FRANCE**

**Direction interrégionale DIRN**

Centre Météorologique d'Abbeville

Chemin départemental 928

80100 Abbeville

Tél : 03 22 25 39 80 - Fax : 03 22 25 39 81

VENTELYS ENERGIES PARTAGEES

chez Companeo

à l'intention de Lucie FALCOZ-VIGNE

17 rue Pagès

92150 SURESNES

Abbeville, le 04 janv.2018

Objet : Projet éolien viv-à-vis des radars météorologiques

Affaire suivie par : André Solé

Téléphone : 03 22 25 39 82

N/Réf : DIRN CM Abbeville\_radeo180\_20171128 VENTELYS ENERGIES 60 Brocourt reponse

Courrier : du 28 novembre 2017

Madame,

Par courrier en référence, vous avez saisi Météo-France concernant votre projet d'installation de parc éolien sur la commune de Brocourt (Somme). Ce parc éolien se situerait à une distance d'environ 27 kilomètres du radar le plus proche utilisé dans le cadre des missions de sécurité météorologique des personnes et des biens (à savoir le radar d'Abbeville).

Cette distance est supérieure à la distance minimale d'éloignement fixée par l'arrêté du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie éolienne. Dès lors, aucune contrainte réglementaire spécifique ne pèse sur ce projet éolien au regard des radars météorologiques, et l'avis de Météo-France n'est pas requis pour sa réalisation.

Je vous prie, Madame, de croire en l'assurance de toute ma considération,

André Solé

**Météo-France**

73 av de Paris, 94165 St Mandé Cedex

<http://www.meteo.fr>

Météo-France, établissement public administratif  
sous la tutelle du ministère chargé des transports

Météo-France, certifié ISO 9001-2008 par Bureau Veritas

# TR: Parcs éolien - Réponse de servitude sur Corbillon

Léa PASSARD <office@ventelys.fr>

lun. 01/04/2019 11:50

Éléments envoyés

À : Pauline ROLLAND <pauline.rolland@ventelys.fr>;

---

**De :** MAMMEZ Roland <roland.mammez@onf.fr>

**Envoyé :** lundi 1 avril 2019 11:25

**À :** Léa PASSARD

**Objet :** Parcs éolien

Bonjour,

Par courrier du 21 mars 2019, adressé à l'ONF Agence Picardie, vous souhaitez connaître l'existence d'éventuelles servitudes pour votre étude concernant le projet de parc éolien sur les communes de Bergicourt et Brassy (80).

Par courrier du 22 mars 2019, adressé à l'ONF Agence Picardie, vous souhaitez connaître l'existence d'éventuelles servitudes pour votre étude concernant le projet de parc éolien sur les communes de Villers-Campsart, Brocourt, Hornoy-le-Bourg, Liomer, Dromesnil et Lafresguimont-Saint-Martin (80).

Je vous informe que l'aire d'études pour l'implantation de ces parcs éolien n'impacte pas de terrains relevant du régime forestier.

Cordialement.



**Roland Mammez**

Service Forêt  
Responsable SIG et Foncier  
15, avenue de la Division Leclerc  
60200 Compiègne  
03 44 92 57 54  
roland.mammez@onf.fr

# Consultation pour le projet Forestel

MEHENNI, Aïcha (ARS-HDF) <Aïcha.MEHENNI@ars.sante.fr>

jeu. 23/01/2020 14:33

À : Malgorzata Bodanko <malgorzata.bodanko@ventelys.fr>;

Cc : VEYRET, Jérôme (ARS-HDF) <Jerome.VEYRET@ars.sante.fr>;

 2 pièce(s) jointe(s) (619 Ko)

80443.jpg; 80456.jpg;

Bonjour,

Veuillez trouver, ci-joint, les plans de situation des périmètres de protection du captage d'eau destinée à la consommation humaine sur les communes de Hornoy-le-Bourg et Lafresguimont-Saint-Martin.

Les autres communes demandées n'ont pas de captages.

Cordialement



**Aïcha MEHENNI | Secrétaire du Service Santé Environnementale de la Somme**

Service Santé Environnementale | Direction de la Sécurité Sanitaire et de la Santé Environnementale

Ligne directe : 03 22 97 09 23

● **Agence régionale de santé (ARS) Hauts-de-France**

556 avenue Willy Brandt 59777 Euraille | Standard : 0 809 402 032

[www.ars.hauts-de-france.sante.fr](http://www.ars.hauts-de-france.sante.fr)

---

Les ministères sociaux agissent pour un développement durable.

Préservons l'environnement : n'imprimons que si nécessaire !



REÇU LE 1 1

REÇU LE 10 JAN. 2018

VOS RÉF.

VENTELYS ENERGIES

NOS RÉF. ----.2017-D07-E38-.-.-.-.

17 RUE PAGES

92150 SURESNES

INTERLOCUTEUR LECOCQ LAURENT

Madame LUCIE FALCOZ VIGNE

TÉLÉPHONE 03.21.63.64.18

E-MAIL

OBJET Servitudes relative à l'implantation d'éoliennes.

BETHUNE, 26/12/2017

Madame,

Nous faisons suite à votre demande, reçue le 26 DECEMBRE 2017, sollicitant notre avis sur les servitudes relative à l'implantation d'un parc éolien sur la commune BROCCOURT.

Nous vous informons qu'aucune ligne, aérienne ou souterraine, appartenant à RTE (ouvrage de tension supérieure à 50 KV) n'est située à proximité de votre projet.

Nous vous précisons toutefois que cette réponse vaut uniquement pour les ouvrages dont RTE est gestionnaire (ouvrages dont la tension est supérieure à 50 kV), et qu'il peut exister, sur le(s) terrain(s) d'assiette de la construction projetée, des ouvrages de distribution d'énergie électriques ou des ouvrages de transport et de distribution de gaz qui dépendent d'autres exploitants (ENEDIS, régies, GRDF, etc.). Nous vous invitons donc à vous rapprocher de ces derniers pour obtenir toutes les informations utiles.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

L'Adjoint au Directeur  
Franck Vidal

**Centre Maintenance Lille**

Groupe Maintenance Réseaux Artois  
673, avenue du Président Kennedy -  
BP 607  
62412 BETHUNE CEDEX  
Tél. : 03.21.63.64.65  
Fax : 03.21.63.64.64



www.rte-france.com

05-09-00-COUR



**PÔLE OPÉRATIONNEL**

Amiens, le 12 JAN 2018

**GROUPEMENT PRÉPARATION  
ET MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE**

Le Directeur Départemental Adjoint  
des Services d'Incendie et de Secours

**SERVICE PREVISION**

à

Bureau Défense Extérieure

Tél. : 03.64.46.17.33

Madame Lucie FALCOZ-VIGNE  
Coordinateur de projet  
VENTELYS ENERGIES PARTAGÉES  
Chez Companeo  
17 rue Pagès  
92150 SURESNES

N/Réf : BD/AG/2018-014

**REÇU LE 15 JAN, 2018**

Madame,

Par transmission reçue dans mes services le 18 décembre 2017, vous sollicitez l'avis du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme au sujet d'un projet de parc éolien sur la commune de Brocourt.

Aussi, je vous informe que j'adresse une copie de votre courrier à la Préfecture de la Zone de Défense Nord, et plus précisément à la Direction des Systèmes d'Information et de Communication, chargée d'étudier, tout particulièrement, l'impact des projets éoliens sur les fréquences radioélectriques propres au Ministère de l'Intérieur.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Lieutenant-Colonel Hervé BOULARD

**Copie :**

- Préfecture de la Somme -- Bureau de l'Administration Générale et de l'Utilité Publique

Répondre à tous |  
Supprimer  
Courrier indésirable |

## Projet éolien sur les communes de Brocourt (Somme)

VAUTRIN Thierry <thierry.vautrin@intradef.gouv.fr>

Répondre à tous |

Hier, 18:21  
Monika TCHEUFA;  
MATHIEU Bruno <bruno.mathieu@intradef.gouv.fr>

...

Boîte de réception  
Boîte de réception  
Madame Falcoz-Vigne,

Après consultation des différents organismes des forces armées concernés par votre projet éolien pour des aérogénérateurs d'une hauteur sommitale de 150 mètres, pale haute à la verticale, sur le territoire de la commune de de Brocourt (Somme) transmis par courrier en date du 28 novembre 2017, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le projet ne fait l'objet d'aucune prescription locale, selon les principes actuellement appliqués.

Bien que situé au-delà des 30 kilomètres des radars des armées à proximité (Greny-Dieppe) et compte tenu de l'évolution attendue des critères d'implantation afférents à leur voisinage, je vous recommande d'appliquer, dès à présent et au minimum, les prescriptions d'alignement et de séparation angulaire requis actuellement en zone de coordination.

En cas de construction, compte tenu de la hauteur totale hors sol des éoliennes, un balisage "diurne et nocturne" devra être mis en place conformément à la réglementation en vigueur. En conséquence, je vous invite à consulter la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord-Est située à Entzheim (67) afin de prendre connaissance de la technique de balisage appropriée à votre projet.

Dans l'éventualité où ce projet subirait des modifications postérieures au présent courrier, il devra systématiquement faire l'objet d'une nouvelle consultation.

Ce mail est établi sur la base des critères actuellement pris en compte par le ministère des armées et des informations recueillies à ce stade de la consultation. Il tient compte des parcs éoliens à proximité dont les armées ont connaissance au moment de sa rédaction et ne préjuge en rien de l'éventuel accord du ministère des armées qui sera donné dans le cadre de l'instruction de la demande d'autorisation environnementale à venir .

Ce mail n'est pas un acte faisant grief, il est donc insusceptible de recours, inopposable aux tiers et ne constitue pas de droit d'antériorité à l'égard d'autres éventuels projecteurs. Il ne vaut pas autorisation d'exploitation, celle-ci n'étant étudiée que lors de l'instruction de la demande d'autorisation environnementale. Il reste valable dès lors qu'aucune évolution, notamment d'ordre réglementaire ou aéronautique, ne modifie l'environnement ou l'utilisation de l'espace aérien dans la zone concernée.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Bonjour,

Veuillez trouver ci-joint le Shape KMZ de retour, représentant l'emprise du projet et la zone d'exclusion (en orange).

Il conviendra de ne pas envisager de projet éolien dans les zones d'exclusion orangées, c'est-à-dire en respectant une distance de 100 ml (mètres linéaires) de part et d'autre de chaque liaison hertzienne (et plus précisément entre l'axe de la liaison FH et l'extrémité de l'une des pales de l'éolienne, et non pas le mât de celle-ci) afin de ne pas perturber la transmission du FH SFR.

Ci-dessous les coordonnées de faisceau impacté :

Liaison (s) FH impactée (s) (Site A – SITE B)	Coordonnée(s) X FH impacté / Site A	Coordonnée(s) Y FH impacté / Site A	Coordonnée(s) X FH impacté / Site B	Coordonnée(s) Y FH impacté / Site B
(Site A – SITE B)	1°48'57.50"E	49°52'9.92"N	1°55'52.78"E	49°44'40.37"N

Toutes nos études sont faites sur la base:

- Du réseau capillaire hertzien SFR aussi bien existant que celui en cours de construction
- Des règles de zones d'exclusion réglementées par l'article R23 du code des Postes et Communications Electroniques (PCE)

Je reste à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Bien cordialement,

**Nawel RAMDHAN**

*Design et Capacité Nord*



**RHON TELECOM Pour SFR**

16, rue du Général Alain de Boissieu

Bureau: +33187261688





## PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ NORD

Le Préfet Délégué  
pour la Défense et la Sécurité Nord

Secrétariat Général pour l'Administration  
du Ministère de l'Intérieur

Direction des Systèmes d'Information  
et de Communication

Affaire suivie par :  
Christophe MAGNALDI  
Tél : 03 20 08 10 28

[christophe.magnaldi@interieur.gouv.fr](mailto:christophe.magnaldi@interieur.gouv.fr)

SGAMI Nord/DSIC/DRM/n° 18- 00136

REÇU LE 31 JAN. 2018

Lille, le 25 janvier 2018

Madame,

Par correspondance du 28 novembre 2017, vous avez soumis une demande de consultation auprès du SDIS de la Somme sur le risque de perturbations que l'installation d'un parc éolien pourrait générer à l'encontre de ses activités.

Le projet d'installation concerne une zone d'étude divisée en deux parties :

Forestel 1 : Sur les communes de BROCCOURT et LAFRESGUIMONT-ST-MARTIN (80).

Forestel 2 : Sur la commune de BROCCOURT (80).

La Direction des Systèmes d'Information et de Communication (DSIC) du Secrétariat Général pour l'Administration du Ministère de l'Intérieur (SGAMI) Nord gère, pour la zone de défense Nord, les servitudes radioélectriques se rapportant aux centres de réception radioélectriques exploités et contrôlés par le Ministère de l'Intérieur. À ce titre, nous avons examiné votre projet que le SDIS de la Somme nous a transmis le 12 janvier 2018.

D'après la carte de situation fournie, la zone faisant l'objet de l'étude en vue de l'implantation du parc éolien n'est pas concernée par les servitudes radioélectriques relevant de notre compétence.

Je donne donc un avis favorable à l'objet de la présente consultation.

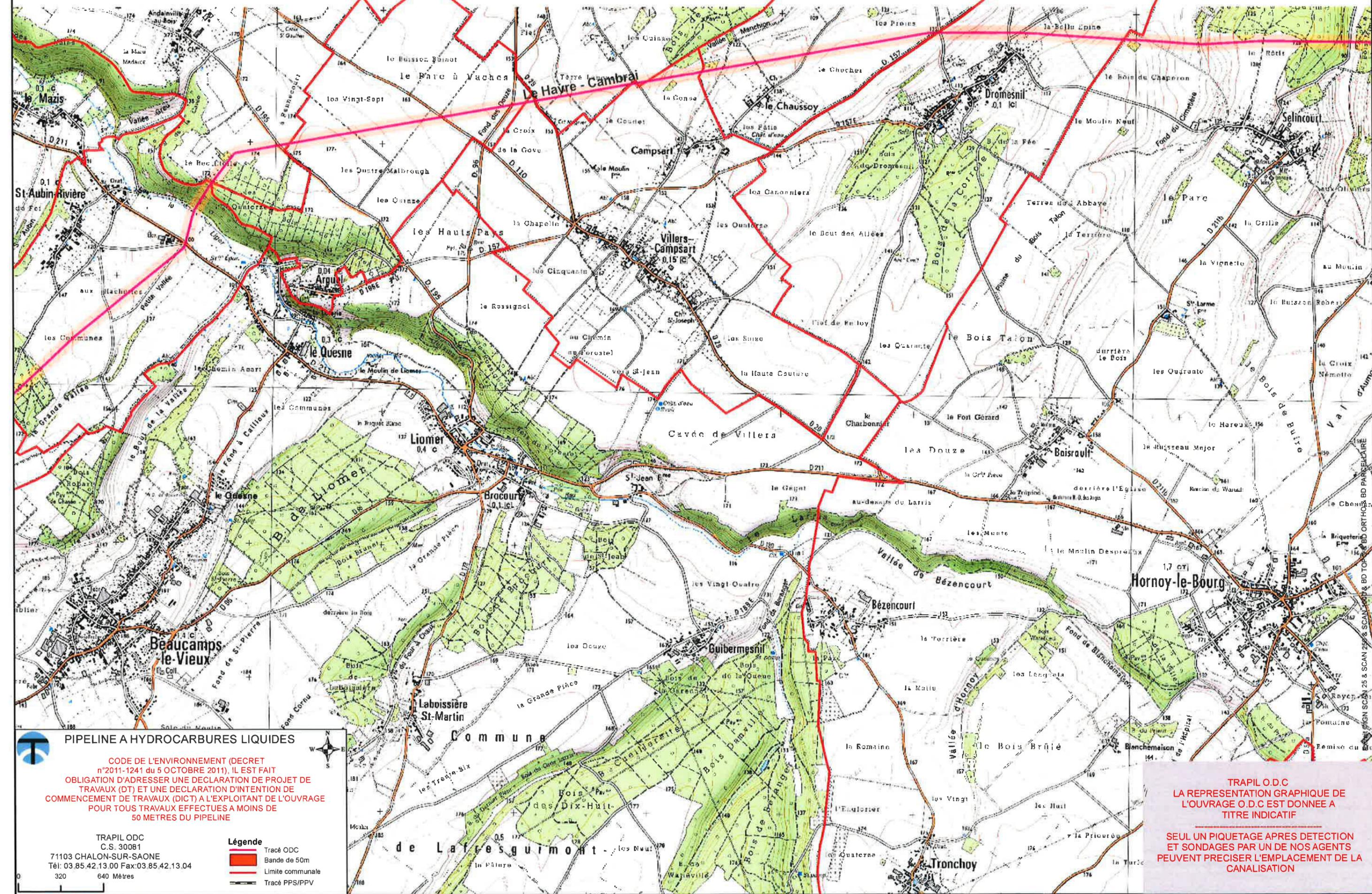
En vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie d'agréer, Madame, l'assurance de ma considération distinguée.

Stéphane MORANT

VENTELYS ENERGIES PARTAGEES chez Companeo  
17 rue Pagès  
92150 SURESNES

À l'attention de Mme Lucie FALCOZ-VIGNE  
Coordinateur de projet

# Tracé ODC



**PIPELINE A HYDROCARBURES LIQUIDES**

CODE DE L'ENVIRONNEMENT (DECRET n°2011-1241 du 5 OCTOBRE 2011), IL EST FAIT OBLIGATION D'ADRESSER UNE DECLARATION DE PROJET DE TRAVAUX (DT) ET UNE DECLARATION D'INTENTION DE COMMENCEMENT DE TRAVAUX (DICT) A L'EXPLOITANT DE L'OUVRAGE POUR TOUTS TRAVAUX EFFECTUES A MOINS DE 50 METRES DU PIPELINE

TRAPIL O.D.C  
C.S. 30081  
71103 CHALON-SUR-SAONE  
Tél: 03.85.42.13.00 Fax:03.85.42.13.04  
320 640 Mètres

**Légende**

- Tracé ODC
- Bande de 50m
- Limite communale
- Tracé PPS/PPV

TRAPIL O.D.C  
LA REPRESENTATION GRAPHIQUE DE L'OUVRAGE O.D.C EST DONNEE A TITRE INDICATIF

SEUL UN PIQUETAGE APRES DETECTION ET SONDAGES PAR UN DE NOS AGENTS PEUVENT PRECISER L'EMPLACEMENT DE LA CANALISATION

OLÉODUCS DE DÉFENSE COMMUNE (ODC)  
22B - ROUTE DE DEMIGNY - CHAMPFORGEUIL - CS 30081  
71103 CHALON-SUR-SAONE  
TÉL. : 03 85 42 13 00 - FAX : 03 85 42 13 05

**VENTELYS Energies Partagées**

**7, rue Eugène et Armand Peugeot**

**92500 RUEIL MALMAISON**

Nos réf SYP/NEB  
ODC/CL/0813-19



Affaire suivie par **Mme VERGIER**

Tél **03.85.42.13.65**  
Mail [odclignes@trapil.com](mailto:odclignes@trapil.com)

À l'attention de Mme Malgorzata BODANKO

Champforgeuil, le **13 NOV. 2019**

Objet : Projet éolien Corbillon

Ligne : **LE HAVRE / CAMBRAI**

Communes de **VILLERS CAMPSART – BROCOURT – HORNOY LE BOURG –  
LIOMER – DROMESNIL (80)**

Dossier : **10617/CA**

Madame,

Nous accusons réception de votre courriel concernant le projet de parc éolien sus visé.

En réponse à votre demande, nous vous apportons les précisions suivantes.

La zone d'emprise de votre projet est traversée, par la canalisation d'hydrocarbures Haute Pression « **LE HAVRE / CAMBRAI** » appartenant au réseau d'Oléoduc de Défense Commune relevant de l'OTAN et opéré par ordre et pour le compte de l'Etat (Service National des Oléoducs Interalliés) par la société TRAPIL.

Cette installation pétrolière est un ouvrage public réalisé dans le cadre de la loi n°49-1060 du 2 août 1949, modifiée par la loi n°51-712 du 7 juin 1951, et déclaré d'utilité publique par le décret du **14/05/1956 modifié par décret du 09/04/1960 et du 04/07/1964.**

La construction de l'oléoduc a nécessité la mise en place d'une servitude d'utilité publique sur les terrains traversés. Sa consistance est définie par le décret n°2012-615 du 2 mai 2012 et n°2015-1823 du 30 décembre 2015. Elle est représentée par une bande de **12 mètres** axée sur la conduite qui correspond à la servitude de passage.

Nos prescriptions techniques pour l'implantation d'un support d'éolienne actuellement en vigueur sont :

- l'implantation de celui-ci, par rapport à l'axe de la canalisation de transport, doit être située à une distance égale ou supérieure à 4 fois le cumul de la hauteur du mat augmenté de la longueur de la pale montée sur le rotor.

.../...

- si la distance est comprise entre une à 4 fois le cumul de la hauteur du mat augmentée de la longueur de la pale montée sur le rotor, ce projet doit faire l'objet d'une « Étude de Risque associé à l'éolien » (informations, clauses de garantie, etc...) qui devra nous être communiquée dans le cadre de l'instruction du dossier.
- Si la distance est égale ou inférieure à une fois le cumul de la hauteur de la hauteur du mat augmentée de la longueur d'une pale montée sur le rotor, l'installation de cette éolienne devra faire l'objet d'une étude particulière, validée par la DRIRE ou DREAL.
- la « certification n° IEC 61400-22 » concernant le process de la qualité de l'installation éolienne devra nous être communiquée. La fabrication, le montage et l'entretien de l'ensemble devront faire l'objet d'une « certification qualité ISO9001 » validé par un organisme de contrôle.
- une étude de sol devra être effectuée par une entreprise agréée suivant la norme NF P 94-500 et le dimensionnement des fondations devra être validé par un organisme de contrôle.

Un parc éolien relevant de la réglementation ICPE, le dossier d'autorisation d'exploiter devra prendre en compte la présence de la canalisation notamment au niveau de l'étude d'impact. L'étude de dangers devra également mentionner les dangers pouvant impacter cette canalisation et les mesures compensatoires prises en conséquences.

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 5 mars 2014 modifié par l'arrêté du 15 décembre 2016, définissant les modalités d'application du chapitre V du titre V du livre V du code de l'environnement et portant règlement de la sécurité des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques, nous vous communiquons les zones de danger, issues de l'étude de dangers de notre réseau, visées dans les tableaux ci-après.

Zones d'effets	Phénomènes dangereux retenus	
	<i>Brèche 12mm</i>	<i>Brèche 70mm</i>
Zone des effets irréversibles	46 m	190 m
Zone des premiers effets létaux	38 m	142 m
Zone des effets létaux significatifs	31 m	112 m

L'extrait de plan communiqué et les conclusions de notre étude de dangers montrent que votre projet actuel se situe dans les zones concernées par la brèche 70mm

La liste des spécifications techniques à mettre en œuvre n'est pas exhaustive ; suivant les travaux à réaliser dans la zone d'emprise de notre ouvrage d'autres exigences peuvent être demandées (voies d'accès aux éoliennes, alimentation électrique, ...).

Nous vous invitons donc à nous communiquer un projet avec l'implantation précise des éoliennes et leur hauteur, afin de vérifier la compatibilité avec nos prescriptions et d'arrêter la liste des pièces à nous communiquer pour instruction de votre demande.

.../...

Notre représentante Madame Virginie MARQUIS (03.27.72.08.88 ou 06.80.59.44.77) se tient à votre disposition pour procéder au piquetage et à la détection de nos canalisations afin de l'intégrer à votre projet (prestation gratuite).

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de notre considération distinguée.

Le Chef du Réseau  
des Oléoducs de Défense Commune,

**O. ORELLE**  
**P/O V. CALCAGNO**  
Chef de la Division HSE-Lignes



Pièce jointe :  
1 plan au 1/25000<sup>ème</sup>

Copies :  
BPIA/Contrôleur des Oléoducs (M.Mian)  
SNOI  
TRAPIL/DRPO  
TRAPIL/ODC/Région Nord